



Incident dans ma cave suite à un nettoyage

Par **GVB**, le **22/09/2015** à **15:47**

Bonjour,

Suite à la demande des copropriétaires, le Syndic a mandaté une entreprise pour nettoyer les communs de la cave qui était pleine de gravats et débris en tous genres. La porte de ma cave privative était ouverte (j'entend, non fermée à clé) et des cartons que j'avais entreposés (proprement) s'y trouvaient. L'entreprise envoyée pour faire le nettoyage a tout nettoyé, y compris mes cartons. Elle m'a indiqué que le syndic lui avait envoyé des photos des espaces à nettoyer et que ma cave en faisait partie. Mais l'entreprise en question ne veut pas m'envoyer cette preuve craignant de perdre son contrat avec le syndic. Nous avons demandé à être dédommagés à hauteur de 1500 euros (il y avait dans notre cave un service entier de faillances anciennes), mais le Syndic ne se considère pas responsable et nous a mis en relation directe avec l'entreprise. Ma question est la suivante : Peu importe finalement, qui doit nous dédommager (mais ça m'intéresse aussi de savoir...), mais est-ce à moi de traiter directement avec les artisans mandatés par le syndic en cas de litige de ce genre? Question subsidiaire : Quels que soient les interventions dans la copro, le syndic appelle des artisans à qui ils donnent nos numéros et à nous de nous débrouiller avec les artisans. Est-ce normal? Merci pour vos éventuelles réponses !!